
Éthique & Indépendance

Guide de Conduite des Relations
entre Sercel et ses Fournisseurs



Global compact
Business continuity
Respect
Booking
Conditions Générales
Spécifications
Partenariat
Confidentialité
Propriété intellectuelle
Compétitivité
Fournisseurs
Service
Coût
Réactivité
AQF
Commandes
Portail
Innovation
Valeurs
Politique d'Achats
ACHATS
Ponctualité
Stratégie
Prix
Ethique
Design
Développement durable
to Cost
HSE
Qualité
Sécurité
Indépendance
Contrat
Engagement
HSE
Communication
Implication
Prévention des risques
Conformité
Charte
Performance
Logistique

Introduction

SERCEL a mis en place un Code de Conduite des Affaires qui s'applique à tous.

Dans ce cadre, le Service Achat a développé ces dernières années une démarche d'achats responsables, qui s'inscrit pleinement dans sa volonté d'être reconnu pour son niveau d'exigence en matière de déontologie et d'intégrité.

Nous attendons le même engagement de la part de nos fournisseurs et souhaitons développer avec eux des pratiques commerciales loyales, transparentes, intègres et durables.

Les dispositions de ce Code énoncent les attentes de Sercel à l'égard de tous les fournisseurs avec qui elle traite. Bien que le Code s'applique uniquement aux fournisseurs directs de Sercel, cette dernière les encourage à inviter leurs propres fournisseurs à se conformer à ces dispositions.

Afin d'éviter toute conséquence liée à la découverte fortuite et tardive par Sercel de pratiques non conformes aux dispositions décrites ci-après, chaque Fournisseur entrant en relation d'affaires avec Sercel s'engage à lui signaler sans délai toute déviation observée, en prenant contact, à son choix, auprès du service Achats, de la Direction Générale ou de la Direction des Ressources Humaines, ou en contactant notre service Alerte Ethique au 800-736-0460.

Nous condamnons par ailleurs toutes représailles prise à l'encontre de parties internes ou externes qui déclarent de bonne foi une violation possible de toute loi ou des codes et politiques de Sercel ou pour une participation à une enquête, une procédure ou une audition.

Conformité Légale et Règlementaire

En toute circonstance, nous nous engageons à prendre nos décisions avec objectivité, transparence et loyauté. Lors de nos appels d'offres et consultations, les mêmes informations sont fournies à tous les fournisseurs sollicités. Le même cahier des charges sert de référence pour analyser la pertinence des réponses.


Dans la mesure du possible, les comparaisons de coûts s'effectuent à spécification comparable.


Nous respectons scrupuleusement le caractère confidentiel des offres qui nous sont remises. Aucune information n'est communiquée à vos concurrents.

Nous sommes particulièrement attachés au respect des règles environnementales et sociales.

Respect de la réglementation du travail :

- Conventions de l'Organisation internationale du travail.
- Respect des droits de l'homme et des enfants.
- Règlements concernant le salaire minimum et le temps de travail.
- Lutte contre le travail clandestin ou forcé.
- Égalité des droits des hommes et des femmes.
- Lutte contre les discriminations et le harcèlement.

 **Respect des directives** concernant la protection de l'environnement : Sercel s'attend à ce que la protection de l'environnement constitue une priorité pour ses fournisseurs dans tous les aspects significatifs de leurs activités.

 **Respect des règlements** en matière d'hygiène et de sécurité : la santé et la sécurité au travail des employés doit constituer une priorité pour les fournisseurs.

Nous adoptons une attitude professionnelle dans les relations avec nos fournisseurs et refusons toute forme de discrimination.

Nous assumons nos engagements formels : contrats et commandes.

Les lois et réglementations qui régissent l'importation et l'exportation de produits, services, technologies et informations, notamment les réexportations et le commerce parallèle doivent être respectées lors de toute expédition.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent les mêmes valeurs et respectent les mêmes obligations dans leur relation avec Sercel.

Éthique : Intégrité et Transparence

Nous voulons être une référence en matière d'Éthique dans les relations d'affaires avec nos fournisseurs.

Ainsi, Sercel interdit toute forme de corruption et respecte toutes les lois nationales applicables (notamment le US Foreign Corrupt Practices Act, le UK Bribery Act, etc.).

Sercel s'attend à ce que ses fournisseurs se conforment à ces mêmes règles.

Les employés du Fournisseur, quels qu'ils soient, n'offrent pas et ne promettent pas d'offrir de cadeaux substantiels, de prêts, divertissements, ou tous autres objets aux employés, agents et représentants de Sercel, autres que (i) ceux liés aux pratiques professionnelles normales, (ii) et d'une valeur minime, (iii) et qui ne puissent en aucun cas être considérés comme un acte de corruption, ni de paiement déguisé, (iv) et qui ne contreviennent pas aux lois et réglementations.

Cette obligation s'applique autant aux employés eux-mêmes qu'à leurs familles et/ou toute tierce partie impliquée suite à un accord entre le Fournisseur et Sercel.

Le Fournisseur s'engage à ne pas offrir, payer, transférer ni promettre d'argent ou d'objet de valeur, sous une forme directe ou indirecte, à un agent privé ou public en vue d'obtenir un avantage ou bénéfice impropres.

En cas de tentative de corruption de la part d'un salarié de Sercel, le fournisseur sollicité devra immédiatement en référer à Sercel.

1 Conflit d'intérêt

Sercel exige de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à prévenir et éviter toute situation pouvant créer des conflits d'intérêts. Les fournisseurs doivent déclarer à Sercel tout conflit d'intérêt potentiel entre les intérêts personnels d'un collaborateur et ceux de Sercel.

2 Comptabilisation

Le Fournisseur doit tenir des livres et comptes transparents et à jour pour démontrer la conformité aux réglementations en vigueur.

En cas d'erreurs, ou d'exceptions à la règle découvertes dans le processus de facturation du Fournisseur, qu'elles aient été découvertes de façon fortuite, volontaire ou signalées par autrui, le Fournisseur et Sercel examineront ensemble la nature de ces erreurs et exceptions. Le cas échéant, le Fournisseur ajustera sans délai les factures concernées et reversera le trop perçu à Sercel.

Minerais de Conflit

SERCEL participe activement à la lutte contre l'utilisation de minerais qui contribueraient au financement des conflits armés («minerais de conflit»). Nous considérons ces activités comme inacceptables et nous refusons d'acheter volontairement tout produit, composant ou matière qui contiendrait des minerais de conflit.

Notre activité industrielle ne nous amène pas à acheter ces minerais directement à la source. Cependant l'Or, le Tantale, l'Etain et le Tungstène sont présents dans un grand nombre de composants électroniques et dans certains composants électriques ou alliages.

Sercel agit en conformité avec les dispositions engagées par les Etats Unis (Dodd Franck Act) en exerçant un contrôle de sa chaîne d'approvisionnement.

Nous mettons ainsi tout en oeuvre pour nous assurer que nos produits ne contiennent ni Or, ni Tantale, ni Etain, ni Tungstène en provenance de sources qui bénéficient aux groupes armés en République Démocratique du Congo ou dans les régions périphériques.

Des enquêtes sont réalisées auprès de tous nos fournisseurs et fabricants pour déterminer l'origine des minerais utilisés dans les composants qui nous sont livrés. Ces enquêtes suivent le protocole recommandé par le GeSi et l'EICC. Nous demandons à nos fournisseurs et fabricants de répondre avec exactitude à ces enquêtes et de s'assurer eux-mêmes qu'ils ne s'approvisionnent pas auprès de fonderies illicites mais uniquement auprès de producteurs reconnus comme «conflict-free» par le GeSi et de l'EICC .

Nos fournisseurs doivent également entreprendre une telle démarche au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement.

Cette détermination d'origine n'est pas simple et nécessite l'adhésion de tous, fournisseurs, fabricants et intermédiaires de façon à améliorer de façon continue notre compréhension et notre maîtrise de cette chaîne d'approvisionnement.

Nous agissons aussi à travers notre réseau d'acheteurs de façon à consolider et recouper nos informations et contribuer globalement à éradiquer ces pratiques abusives et inacceptables.

Informations Complémentaires

Le non-respect de ce Code de Conduite peut être une raison suffisante pour mettre fin aux relations commerciales avec un fournisseur sans droits à indemnité quelconque en fonction de la gravité de la violation et des circonstances spécifiques.

Sercel se réserve le droit de vérifier si tous ses fournisseurs se conforment au présent Code. Une telle vérification sera réalisée soit par l'autoévaluation du fournisseur ou par un audit mené par Sercel.



Sercel - Nantes

B.P. 30439 - 16 Rue de Bel Air
44474 Carquefou Cedex
Tél : +33 2 40 30 11 81

Sercel - Saint Gaudens

Route de Barbazan, Valentine, B.P. 69
31802 Saint Gaudens Cedex
Tél : +33 5 61 89 90 00

Sercel - Brest

12, rue de Villeneuve, Z.I. de Kergonan
29200 Brest
Tél : +33 2 98 05 29 05

Sercel - Labège

Metrolog
1110 Av l'Occitane, Technoparc, Bât.2 C.S. 17619
31676 Labège Cedex
Tél : +33 5 61 34 80 74

Sercel - Saint-Egrève

22, rue des Platanes
38120 SAINT-EGRÈVE
Tél : +33 6 58 34 05 54

Sercel Inc.

17200 Park Row, Houston, Texas 77084 / USA
Tél : (1) 281 492 6688

Geocomp

125 Nagog park, Acton, MA 01720 / USA
Tél : (1) 978 635 0012

Sercel Concept

1 Logie Mill - Edinburgh, Scotland EH7 4HG / UK
Tél : (44) 131 557 5595

Sercel - Singapore Private LTD.

68 Loyang way, Singapore 508758
Tél : +65 6 417 7000

www.sercel.com

